

mois pour un corps de 80 kilos », assure Francis Busigny. Il y a vingt ans, il a testé le procédé sur une poule avant d'aller, crescendo, jusqu'au cheval. Si la pratique était autorisée, les corps seraient déposés sur des espaces clos afin d'éviter les intrusions d'animaux sauvages. L'humus ainsi produit pourrait être épandu en forêt pour un retour complet à la terre, sans empreinte *post mortem*. « *Les os du squelette seraient broyés pour en faire une poudre riche en phosphate, un nutriment des plantes qui manque à la surface de la planète* », poursuit Francis Busigny. Dans la même lignée, aux Pays-Bas, la start-up Loop vient de créer un cercueil vivant en champignon – aggloméré à des copeaux de bois – qui pousse en une semaine. Rempli de micro-organismes, il accélère la décomposition du corps et le transforme en compost.

L'humusation, légalisée dans trois États américains

L'humusation essaime. Une branche française de l'association a été créée en janvier 2022. « *Nous avons lancé une pétition nationale sur l'impact écologique des pratiques funéraires et une question sur le sujet a été posée à l'Assemblée nationale par la députée de l'Isère Élodie Jacquier-Laforge* », s'enthousiasme Florence Valdès, la présidente de Humusation France. Ils sont déjà quelques dizaines à avoir adhéré, encouragés par la première légalisation du procédé dans les États de Washington, du Colorado et de l'Oregon aux États-Unis. Outre-Atlantique, le retour à la terre recourt aux dernières technologies. L'humusation s'opère dans des caveaux fermés où les conditions optimales d'humidité et de température accélèrent les processus naturels de dégradation des cellules. Ce n'est pas le choix européen. « *Nous nous en tenons aux pratiques les plus naturelles possibles* », précise Florence Valdès.

Pour les tenants de l'humusation, le combat pour la légalisation commence. Outre les réticences culturelles, ils devront vaincre des obstacles juridiques. Le code civil précise ainsi que « *le respect dû au corps humain ne cesse pas avec la mort. Les restes des personnes décédées, y compris les cendres de celles dont le corps a donné lieu à crémation, doivent être traités avec respect, dignité et décence* ». Il faudra prouver que le retour naturel, entier et total à la terre répond bien à ces exigences. **LOÏC CHAUVEAU**

MANON MONCOQ

Anthropologue du funéraire et de l'environnement

« Le secteur funéraire devra aller vers le zéro carbone »

Malgré l'intérêt suscité par des funérailles plus écologiques, les pratiques évoluent lentement. En cause : le regard de la société et le conservatisme des pompes funèbres.



ADRIEN BELLATI

On pense les rites funéraires immuables. Est-ce vraiment le cas ?

Nous sommes au contraire à la veille de grands bouleversements. La religion catholique a longtemps imposé l'inhumation comme seul moyen de traiter le corps des défunts. En 1887, le législateur a toutefois rendu à chacun la liberté d'organiser soi-même ses funérailles en faisant connaître ses volontés de son vivant.

Depuis, la crémation a peu à peu gagné du terrain : aujourd'hui, 40 % des personnes la choisissent. On voit même poindre de nouvelles demandes pour des funérailles plus naturelles, impactant moins le climat. Ce devrait être la grande mutation des prochaines décennies.

Pourquoi l'inhumation perd-elle du terrain ?

Cette tendance est essentiellement observée dans les villes. La crémation demeure largement minoritaire dans les campagnes. Cela s'explique par le recul de la religion catholique, surtout dans les catégories sociales supérieures très urbaines. Mais aussi parce que nous ne mourons plus là où nous sommes nés, et que nous ne vivons pas toujours près de nos enfants. L'entretien d'une tombe située à des centaines de kilomètres ne va pas de soi. D'ailleurs, dans les cimetières, les concessions sont de plus en plus courtes, entre quinze et trente ans. La crémation permet à la fois de prendre ses distances avec la religion et d'éviter de laisser un fardeau à ses héritiers.

Les pratiques funéraires sont-elles en train de changer ?

Pas encore, notamment du fait que les familles en deuil ne s'occupent pas assez de l'organisation des obsèques. Et les entreprises funéraires n'ont aucun intérêt au changement. Pas uniquement parce que c'est rentable. Les professionnels ont une haute idée de leur métier. Le cercueil capitonné, en bois de valeur, les soins de conservation et la cérémonie procèdent du respect dû au mort. Sans oublier le regard de la société et le fait qu'un cercueil en carton, cela « fait indigent ».

Peut-on agir sur l'empreinte carbone de la mort ?

C'est un chemin obligé. Comme toutes les activités humaines, le secteur funéraire devra aller vers le « zéro émission nette » de CO₂. Il faudra donc diminuer toutes les consommations en énergies fossiles, ce qui contribuerait à faire baisser le coût des enterrements. Sur ce sujet, écologie et économie devraient aller de pair.